

## Maîtrise en musique (M.A.)

Programme de 2<sup>ème</sup> cycle Numéro de programme : 2-600-1-1 Numéro de version : Version 02 (A21)

Cheminement : avec mémoire (MM) ou travaux dirigés (TD)

Structure du programme : <https://admission.umontreal.ca/programmes/maitrise-en-musique/structure-du-programme/>

Faculté de musique

Université  de Montréal et du monde.

1 <sup>re</sup> année			2 <sup>ème</sup> année			Diplomation (Réception du diplôme entre 8 et 9 mois)
Automne (1 <sup>er</sup> trimestre)	Hiver (2 <sup>ème</sup> trimestre) <sup>1</sup>	Été (3 <sup>ème</sup> trim.)	Automne (4 <sup>ème</sup> trimestre)	Hiver (5 <sup>ème</sup> trimestre)	Été (6 <sup>ème</sup> trim.)	Moyenne minimale de 3.3/4.3
Inscription au statut <i>plein temps obligatoire</i> <sup>2</sup>			Inscription au statut <i>rédaction</i>			Segment 80 Propre à l'option Générale
<b>Bloc MM80A – Obligatoire</b> MUL6216 Séminaire de recherche en musicologie <sup>3</sup> (3 crédits)	<b>Bloc MM80B – Option</b> Selon l'offre de choix de séminaires (3 crédits)				<b>Bloc MM80C – Obligatoire</b> MUL6961 Mémoire <sup>4</sup> (28 crédits)	<b>MODALITÉ – MÉMOIRE</b>
<b>Bloc MM80B – Option</b> <sup>5</sup> Selon l'offre de choix de séminaires (3 crédits)	<b>Bloc MM80B – Option</b> Selon l'offre de choix de séminaires (3 crédits)					<b>Bloc MM-80A : Obligatoire – 3 crédits</b> MUL6216 Séminaire de recherche
<b>Bloc MM80B – Option</b> Selon l'offre de choix de séminaires (3 crédits)	<b>Bloc MM80B – Option</b> Selon l'offre de choix d'ateliers et/ou sujets spéciaux (1 à 2 crédits)					<b>Bloc MM-80B : Option – 14 crédits</b> Selon l'offre de choix de séminaires et d'ateliers
<b>Bloc MM80B – Option</b> Selon l'offre de choix d'ateliers et/ou sujets spéciaux (1 à 2 crédits)						<b>Bloc MM-80C : Obligatoire – 28 crédits</b> MUL6961 Mémoire
Remise du formulaire <b>Plan global d'études</b> » <u>AVANT</u> la fin du trimestre 1.	Remise du formulaire « <b>Enregistrement du sujet de recherche</b> » <u>AVANT</u> la fin du trimestre 2.				Remise du formulaire « <b>Avis de dépôt</b> » <u>deux mois avant</u> la date prévue du dépôt initial (peut se faire au trimestre 4, 5 ou 6 selon l'avancement de la rédaction).	
≈ 9 crédits	≈ 8 crédits	0 cr.	0 cr.	0 cr.	28 crédits	<b>Total : 45 crédits</b>

<sup>1</sup> Si le début des études a lieu au trimestre d'hiver : Hiver = 1<sup>er</sup> trim. / Été = 3<sup>e</sup> trim. / Automne = 2<sup>e</sup> trim. (statut plein temps).

<sup>2</sup> L'inscription à un minimum de 3 trimestres de scolarité au statut plein temps est obligatoire, suivi de 1 à 3 trimestres de rédaction.

<sup>3</sup> Ce cours est à faire obligatoirement au trimestre 1 ou 2 (modalité mémoire et travaux dirigés).

<sup>4</sup> L'inscription au sigle de mémoire ne se fera qu'une fois le dépôt initial du mémoire fait.

<sup>5</sup> L'étudiant doit faire un total de 14 crédits à option (12 crédits de cours-séminaires et 2 crédits d'atelier et/ou de sujet spécial) durant les 3 premiers trimestres plein temps de scolarité.

## Maîtrise en musique (M.A.)

Programme de 2<sup>ème</sup> cycle Numéro de programme : 2-600-1-1 Numéro de version : Version 02 (A21)

Cheminement : avec mémoire (MM) ou travaux dirigés (TD)

Structure du programme : <https://admission.umontreal.ca/programmes/maitrise-en-musique/structure-du-programme/>

Faculté de musique

Université  de Montréal et du monde.

1 <sup>re</sup> année			2 <sup>ème</sup> année			Diplomation (Réception du diplôme entre 8 et 9 mois)
Automne (1 <sup>er</sup> trimestre)	Hiver (2 <sup>ème</sup> trimestre) <sup>6</sup>	Été (3 <sup>ème</sup> trim.)	Automne (4 <sup>ème</sup> trimestre)	Hiver (5 <sup>ème</sup> trimestre)	Été (6 <sup>ème</sup> trim.)	Moyenne minimale de 3.3/4.3
Inscription au statut <i>plein temps obligatoire</i> <sup>7</sup>			Inscription au statut <i>rédaction</i>			Segment 80 Propre à l'option Générale
<b>Bloc TD80A – Obligatoire</b> MUL6216 Séminaire de recherche en musicologie <sup>8</sup> (3 crédits)	<b>Bloc TD80B – Option</b> Selon l'offre de choix de séminaires et ateliers (1 à 3 crédits)		<b>Bloc TD80C – Obligatoire</b> MUL6949 Travaux et lectures dirigés 1 <sup>9</sup> MUL6950 Travaux et lectures dirigés 2 (24 crédits)			<b>MODALITÉ – TRAVAUX DIRIGÉS</b> <b>Bloc TD-80A : Obligatoire – 3 crédits</b> MUL 6216 Séminaire de recherche
<b>Bloc TD80B – Option</b> <sup>10</sup> Selon l'offre de choix de séminaires et ateliers (1 à 3 crédits)	<b>Bloc TD80B – Option</b> Selon l'offre de choix de séminaires et ateliers (1 à 3 crédits)					<b>Bloc TD-80B : Option – 18 crédits</b> Selon l'offre de choix de séminaires et d'ateliers
<b>Bloc TD80B – Option</b> Selon l'offre de choix de séminaires et ateliers (1 à 3 crédits)	<b>Bloc TD80B – Option</b> Selon l'offre de choix de séminaires et ateliers (1 à 3 crédits)					<b>Bloc TD-80C : Obligatoire – 24 crédits</b> MUL6949 Travaux et lectures dirigés 1 MUL6950 Travaux et lectures dirigés 2
<b>Bloc TD80B – Option</b> Selon l'offre disponible (1 à 3 crédits)	<b>Bloc TD80B – Option</b> Selon l'offre de choix de séminaires et ateliers (1 à 3 crédits)					
Remise du formulaire <b>Plan global d'études</b> » <u>AVANT</u> la fin du trimestre 1.	Remise du formulaire « <b>Enregistrement du sujet de recherche</b> » <u>AVANT</u> la fin du trimestre 2.		Remise du formulaire « <b>Avis de dépôt</b> » <u>deux mois avant</u> la date prévue du dépôt initial (peut se faire au trimestre 4, 5 ou 6).			
≈ 11 crédits	≈ 10 crédits	0 cr.	24 crédits			<b>Total : 45 crédits</b>

<sup>6</sup> Si le début des études a lieu au trimestre d'hiver : Hiver = 1<sup>er</sup> trim. / Été = 3<sup>e</sup> trim. / Automne = 2<sup>e</sup> trim. (statut plein temps).

<sup>7</sup> L'inscription à un minimum de 3 trimestres de scolarité au statut plein temps est obligatoire, suivi de 1 à 3 trimestres de rédaction.

<sup>8</sup> Ce cours est à faire obligatoirement au trimestre 1 ou 2 (modalité mémoire et travaux dirigés).

<sup>9</sup> L'inscription aux sigles de travaux et lectures dirigés ne se fera qu'une fois le dépôt des travaux dirigés fait.

<sup>10</sup> 18 crédits à option doivent être inscrits en tout au bloc TD80B, idéalement aux trimestres 1 et 2 (automne et hiver).